

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 SEPTEMBRE 2017

MP

L'an deux mille dix-sept, le quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR – André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Jacques ROCA - Aline NARS - René DARAN – Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Daniel GASPA - Jean-Marie MIR - **PROCURATION** : André BÉGUÉ à Jean-Henri MIR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène GUIOUNET

◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2017.

Approuvé.

◆ **émet un avis favorable** pour l'adhésion de la commune d'ARAGNOUET au S.I.A.H.V.A.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve la proposition** de Monsieur le Maire sur le principe de création d'une SPL (Société Publique Locale) au travers de laquelle seraient gérés les dossiers environnementaux et l'assainissement (dissolution du S.I.A.H.V.A.) et charge le Président du SIAHVA d'étudier les modalités relatives à sa mise en place.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **prend acte**, dans le cadre de la D.S.P. du complexe thermal, de la présentation par Monsieur le Maire du **rapport sur la gestion du complexe thermal** au titre de l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **prend acte**, dans le cadre de la D.S.P. Lyonnaise des Eaux, de la présentation par Monsieur le Maire du **rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau** au titre de l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Point n° 6 : Projet de création d'un tiers lieu** : information du Conseil Municipal.

◆ **autorise** Monsieur le Maire à signer la **convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire** entre la Région OCCITANIE et la Commune de Saint-Lary-Soulan.

Adoptée à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet **de travaux de la station d'épuration des Merlans** dont le coût des travaux est estimé à 96 663,00 € H.T., **sollicite** le soutien financier de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve** le bilan financier du **RPI SAINT-LARY-SOULAN / VIELLE-AURE – Année scolaire 2016/2017.**

Approuvé à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet **de réalisation d'une étude de faisabilité travaux relative à la modernisation du complexe thermal** dont le coût de l'étude est estimé à 24 275,00 € H.T., **sollicite** le soutien financier de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE et de l'ensemble des partenaires financeurs du Pôle Touristique Vallée de Saint-Lary - Néouvielle, la subvention la plus élevée possible.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **désigne Monsieur Pierre FORGUE pour**, une fois le dossier instruit, **signer l'arrêté de Permis de Construire modificatif** (PC 065.388.14-B0006M01 déposé par M. Vincent MIR).

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

◆ **Informations diverses :**

↳ **Glissement Cap de Mont (compte-rendu de mission) ;**

↳ **Proposition illumination aux commerçants.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures cinquante-cinq minutes.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Henri MIR